

CDCI du 12 octobre 2012

Point 3 - Les procédures de dissolution des syndicats prévues au SDCI

Le schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) prévoit la dissolution de 32 syndicats sur un total de 120 existants. Par ailleurs, au fur et à mesure de la mise en œuvre des procédures d'extension de périmètres ou de fusions de communautés de communes, les élus ont souhaité dissoudre d'autres syndicats devenus sans objet, du fait de la prise de nouvelles compétences par les communautés de communes.

L'avancement des procédures est le suivant :

Procédures terminées :

- **16 décembre 2011** : dissolution du syndicat à la carte du canton de Montréal,
- **30 décembre 2011** : dissolution du syndicat mixte des coteaux du Savès, suite à l'adhésion de Fontenilles à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine,
- **23 août 2012** : dissolution du syndicat intercommunal RPI Lagarde-Hachan-Saint-Ost-Sauviac-Viozan, suite à la prise de compétence scolaire par la communauté de communes Vals et Villages en Astarac,
- **23 août 2012** : dissolution du syndicat intercommunal d'intérêt scolaire de Labéjan-Miramont d'Astarac, suite à la prise de compétence scolaire par la communauté de communes Vals et Villages en Astarac,
- **31 août 2012** : dissolution du syndicat intercommunal de ramassage scolaire du Sud Astarac,
- **1^{er} octobre 2012** : arrêté de périmètre de la communauté de communes du Bas Armagnac, emportant dissolution du SIVOM de Nogaro qui a un périmètre identique, au 31 décembre 2012,

Procédures en cours engagées selon la loi RCT :

- **19 septembre 2012** : lettre d'intention de dissolution du SIVU du pays d'Artagnan qui n'a plus d'activité depuis deux ans adressée aux membres et au comité syndical du SIVU. Les assemblées délibérantes des membres du SIVU ont trois mois pour se prononcer sur la dissolution et sur les conditions de liquidation du syndicat.

- **25 septembre 2012** : lettre d'intention de dissolution du syndicat de logement des services administratifs d'Eauze qui n'exerce pas une compétence adressée aux membres et au comité syndical du SIVU. Les assemblées délibérantes des membres du SIVU ont trois mois pour se prononcer sur la dissolution et sur les conditions de liquidation du syndicat.

Procédures en cours engagées selon la procédure de droit commun

Il s'agit des 17 syndicats intercommunaux d'électrification qui seront dissous le 31 décembre 2012. Chaque syndicat a procédé à la modification de ses compétences afin qu'elles coïncident avec celles que prendra le syndicat départemental (SDEG).

Le SDEG a délibéré le 28 juin 2012 pour approuver une modification de ses statuts, qui doit être soumise à ses membres qui auront trois mois pour se prononcer.

L'arrêté modifiant les statuts du SDEG constatera la dissolution des 17 syndicats d'électricité.

Syndicats primaires	AP approuvant la modification des statuts	
SIE de la Vallée de la Save	26/06/2012	
SIE de Vic Fezensac	26/06/2012	
SIE de la Vallée de la Gimone et de l'Arrats	26/06/2012	
SIE de Gimont	26/06/2012	
SIE d'Auch Sud	26/06/2012	
SIE du Bas Armagnac	29/06/2012	
SIE d'Eauze et Montréal	18/09/2012	
SIE de Mauvezin	26/06/2012	
SIE de Lectoure	29/06/2012	
SIE d'Auch Nord	26/06/2012	
SIE de Valence sur Baise	18/09/2012	
SIE de la Région de Condom	11/09/2012	
SIE d'Aignan et Plaisance	20/06/2012	
SIE de Marciac	20/06/2012	
SIE de Masseube	20/06/2012	
SIE de Mirande	20/06/2012	
SIE de Riscle	20/06/2012	

La dissolution d'autres syndicats est inscrite au SDCI mais le lancement des procédures est liée :

- soit à l'évolution des compétences des communautés de communes présentes sur le territoire (SIVOM de Mirande, SI de l'aérodrome du Herret, SIVOM du canton d'Eauze)
- soit à la fusion de la communautés de commune des Hautes Vallées avec celle du Boulonnais (SI du lac de la Gimone)
- soit à la fusion de syndicats (syndicat des transports Armagnac Lomagne, SIVU des Auvignons, SIVU Val de Baise-Garonne et syndicat intercommunal de transport à la demande)
- soit à la clarification de compétences (dissolution du syndicat mixte de production en eau potable de Fleurance, SIAEP de Nogaro, Caupenne et Sainte Christie d'Armagnac et SIAEP de Loubédats et Sion)

